

Déclaration de la CNIDH du Burundi sur les avancées de la situation des droits de l'homme .

Bien que la situation des Droits de l'Homme ne soit pas parfaite, la CNIDH du Burundi aimerait présenter les efforts du Burundi et de la CNIDH dans la Protection, promotion des droits de l'Homme pour que vous en teniez compte dans vos futures décisions afin de ne pas décourager ces initiatives.

Le Burundi s'est engagé dans la lutte contre l'impunité en témoignent les nombreux dossiers en cours de traitement ainsi que les décisions déjà rendues par la justice Burundaises pour punir sans distinction les coupables. Les cas récents ont été signalé à Bujumbura, Gitega, Ruyigi, Ngozi et Makamba pour ne citer que ceux-là, Comme toute réforme demande du temps et des moyens, la CNIDH encourage le gouvernement à redoubler d'efforts pour arriver à l'objectif fixé. Le Conseil supérieur de la magistrature récemment restructuré est aussi une preuve irréfutable de la volonté politique du Gouvernement pour asseoir une justice équitable pour tous.

De ce qui est des institutions, il faut noter que les reformes en cours pour lutter contre la corruption, privilégier les compétences dans l'attribution des responsabilités en destituant ceux qui ont un rendement médiocre., asseoir un Etat de droit et une justice équitable pour tous sont non seulement une preuve de la volonté politique du Burundi pour avancer les droits de l'Homme mais ces efforts nécessitent le soutien de la communauté internationale car c'est une mise en application des recommandations de l'EPU de 2018 que le Burundi a acceptées et qu'il est en train de mettre en œuvre.

En ce qui concerne la CNIDH, elle a été ré accrédité au statut A en 2021 et ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre ses trois missions de protection et promotion des droits de l'Homme ainsi que le rôle consultative auprès du Gouvernement dans le domaine des droits de l'Homme. Nous profitons de l'occasion pour remercier le gouvernement qui a augmenté le budget de la CNIDH chaque année depuis 2019 et que maintenant nous avons un budget d'environ trois fois le Budget que la commission avait en

2018. Nous remercions aussi les autres partenaires au développement qui nous appuient comme l'union Européenne à travers TDHs, la Suisse, le HCR, le PNUD, la Centre des Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Central, le RINADH, l'UNICEF, le Canada. C'est grâce à eux que nous parvenons à mettre en œuvre les missions assignées à la Commission.

Dans la protection des Droits de l'Homme, cette année plus de 300 visites des cachots, ou 724 personnes ont été remises en liberté, 18 visites ont été effectuées dans des prisons ou 44 dossiers ont fait l'objet de régularisation par des instances judiciaires compétentes suite au plaidoyer de la CNIDH. Notons aussi que 104 dossiers font encore l'objet de suivi à la CNIDH, dont 27 qui ont été soumis au Ministre de la Justice. La CNIDH a aussi effectué plusieurs activités de protection des personnes déplacées internes grâce au financement du HCR.

Dans la collaboration avec le monde extérieur, la CNIDH a partagé son expérience avec les autres INDHs au Gabon, Togo, Cameroun, Mauritanie et une autres visite au Burundi vient d'être effectuée par la CNDH du Mali pour s'imprégner des stratégies utilisées par la CNIDH du Burundi ce qui démontre que le Burundi est de plus engagé dans le respect des droits de l'Homme mais aussi à être un modèle auquel se réfèrent les autres INDHs.

La CNIDH s'est entretenu à maintes reprises avec les organes des nations unies, les organisations internationales, les délégations de la communauté internationale pour échanger sur la situation des Droits de l'homme et les stratégies utilisées pour accomplir ses missions. En plus la CNIDH fait beaucoup de contributions aux différentes thématiques afin de participer dans les études et les rapports des experts indépendants.

Pour terminer, on aimerait demander la communauté internationale d'apprécier les efforts du Burundi en général et de la CNIDH en particulier et de les soutenir plutôt que de forcer des voient qui n'aboutiraient même pas. Le but de nous tous devrait être l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et la CNIDH est plus que jamais capable d'accomplir pleinement sa mission surtout qu'elle a le statut A.